**Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées**

Questionnaire sur le droit à la protection sociale des personnes handicapées

1. Veuillez fournir des informations sur toute législation et des politiques adoptées par votre pays portant sur des programmes généraux ou spécifiques de protection sociale à l'égard des personnes handicapées, y compris :

* Le cadre institutionnel chargé de sa mise en œuvre ;
* Les mesures législatives, administratives, judiciaires et/ou d’autres mesures visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux programmes de protection sociale généraux (par exemple de réduction de la pauvreté, de l'assurance sociale, des soins de santé, des travaux publics, de logement) ;
* La création de programmes spécifiques pour les personnes handicapées (tels que des pensions d’invalidité, des allocations de mobilité ou autre) ;
* Les ajustements budgétaires ou d'autres mesures similaires.

2. Veuillez fournir des informations sur la manière dont les personnes handicapées sont consultées et participent activement à la conception, l'exécution et le suivi des programmes de protection sociale ;

3. Veuillez fournir des informations relatives aux difficultés rencontrées ainsi que les bonnes pratiques portant sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de programmes généraux ou spécifiques de protection sociale à l'égard de personnes handicapées, y compris :

* Les conditions d'accessibilité et la provision d'aménagement raisonnable ;
* L’analyse des besoins spécifiques des personnes handicapées au sein des services et/ou les avantages des programmes existants ;
* Les difficultés rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles à s’acquitter des exigences ou conditions requises pour accéder aux programmes de protection sociale ;
* Les considérations liées à l'âge, le genre et les différences basées sur la race ou l'ethnie, ainsi que les possibles entraves dues à celles-ci ;
* Toute tension entre les exigences et/ou les avantages des programmes existants et l'exercice, par les personnes handicapées, de droits tels que la jouissance de la capacité juridique, de l’autonomie de vie et inclusion dans la société, ou du travail ;
* L’attribution de subventions aux budgets personnels ;
* La formation sur le handicap et la sensibilisation des fonctionnaires étatiques et/ou des partenaires externes ;
* L’existence de mécanismes de plainte ou de recours.

4. Veuillez fournir toutes informations ou données à votre disposition, dans la mesure du possible ventilées par handicap, sexe, âge et origine ethnique, en relation à :

* La couverture des programmes de protection sociale par les personnes handicapées ;
* Le taux de pauvreté parmi les personnes handicapées ;
* Les coûts ou dépenses supplémentaires liées au handicap.

5. Veuillez fournir des informations relatives aux critères d'éligibilité nécessaires pour accéder aux programmes généraux ou spécifiques de protection sociale à l'égard des personnes handicapées, y compris :

* Les définitions d’handicap et d’évaluation du handicap employées pour déterminer l’éligibilité ;
* La cohérence des critères d'éligibilité entre les différents programmes de protection sociale ;
* L’utilisation de seuils de revenu et/ou de pauvreté ;
* L’analyse des coûts supplémentaires liés au handicap dans les seuils de revenus.